

## SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Bureau de la réglementation générale, de la circulation

et des étrangers Associations

Bd Edouard Herriot - 8 P. 742

34526 BEZIERS CEDE

04 67 36 70 19 ou 04 67 36 70 69 le matin

Le numéro W341001527 est à rappeler dans tot te correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W341001527

Vu la loi du 1er Juillet (1900) relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Activ 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Pour le sous-préfet de Béziers

donne récépissé à Mensieur le Président

d'une déclaration en date du : 09 mai 2007

faisant connaître la one distion d'une association ayant pour titre :

**AVENIR SPORTIF BEZIERS** 

dont le siège social es ਵਿਸ਼ਾਂ : stade de sauclieres

chemin du moulin neuf

34500 Béziers

Décision prise le :

27 mars 2007

Pièces fournies :

Liste dirigeants

Statuts

léziers, le 10 mai 200

i du 1 juillet 1901, article 5 a 5 5 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3

s associations sont tenues reside connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. s modifications et changements seront, en outre, consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

ront punis d'une amende de 1543 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

sertion au Journal Official des na fectoraux fait foi dans tous les cas modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services 

ios relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etal (La garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association) (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association) (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association) (La garantiere de l'arrondissement du siège de votre association) (La garantiere de l'arrondissement de l cernés. L'article 40 de cette sonnel concernant les person